



Le PER Yomoni Retraite fête son premier anniversaire

- Les frais totaux moyens du PER Yomoni Retraite - calculés sur les 20 années avant le départ à la retraite - pour les clients bénéficiant d'un mandat piloté à horizon, oscillent entre 0,92% et 1,42% par an en fonction de leur profil de risque.
- Les portefeuilles sont alloués selon le profil de risque et peuvent être ajustés - si l'épargnant a opté pour un mandat piloté à horizon - en fonction de la date de départ à la retraite.
- Depuis le 26 juillet 2021, Yomoni permet à ses clients de transférer leur ancien contrat (PER, PERP, PREFON et Madelin) sur le PER Yomoni Retraite de manière 100% digitale

Communiqué de presse

Paris le 30 novembre 2021

Un contexte porteur pour ce premier anniversaire

Selon Bruno Le Maire, au 30 septembre 2021, la France comptait 1,9 million de détenteurs d'un PER individuel. C'est un marché qui présente des résultats au-delà de toute espérance avec des encours de l'ordre de 50 milliards d'euros, PER individuels et collectifs confondus. ⁽¹⁾

C'est dans cet environnement dynamique que Yomoni fête le premier anniversaire de son contrat Yomoni Retraite. Il s'agit du seul PER bancaire 100% ETF avec une garantie sur les dépôts bancaires à hauteur de 100.000€ (contre 70.000€ pour un PER assurantiel).

Un PER bancaire avec des frais peu élevés

Yomoni Retraite affiche une tarification parmi les moins chères du marché avec l'absence de frais d'entrée et des frais de gestion annuels (à 0,3%) plus de deux fois moins élevés que la moyenne du marché (frais de gestion moyens du marché = à 0,8%).²

Une offre unique qui se démarque également par la performance de ses portefeuilles, puisque les différents mandats de gestion atteignent - depuis le lancement de Yomoni Retraite - jusqu'à 32,3% de performance sur un an pour les profils les plus dynamiques, et 17,9% sur les 10 premiers mois de l'année pour ces mêmes profils.

La performance des mandats de gestion au 31/10/2021 :

	Prudent	Équilibré	Dynamique
Performance 1 an	14,4%	26,8%	32,3%
Performance 2021	7,6%	14,9%	17,9%

Lancement le 31/10/2020. Les données sont arrêtées au 31/10/2021. Les performances sont nettes de frais, hors fiscalité et prélèvements sociaux. Les supports d'investissement présentent un risque de perte en capital. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Le parcours digitalisé de Yomoni Retraite débute par une simulation de profil pour l'épargnant (Yomoni vérifie la pertinence fiscale du PER pour le souscripteur, et le redirige si nécessaire vers un contrat plus adapté à ses besoins). Après avoir choisi son profil - prudent, équilibré ou dynamique - qui détermine l'allocation du portefeuille, l'épargnant se voit allouer un portefeuille adapté à son profil, son âge et ses besoins. Une équipe de gestion dédiée pilote le portefeuille de l'épargnant et ajuste sa composition dès que nécessaire.

Pour les épargnants qui optent pour les mandats pilotés à horizon, quinze ans avant la retraite, l'équipe de gestion réduit progressivement le risque du portefeuille.

Depuis le 26 juillet 2021, la société de gestion en ligne a mis en place le transfert 100% digital des anciens contrats vers le PER Yomoni. En quelques minutes l'épargnant peut alimenter son PER Yomoni *via* le transfert de ses anciens contrats (PER, PERP, PREFON et Madelin) et opérer immédiatement ses premiers versements.

Un produit primé et reconnu

Un produit qui depuis ses débuts enchaîne récompenses et marques de reconnaissance, à savoir :

- le TOP d'Or 2021 du PER dans la catégorie "Meilleure innovation" décerné par Toutsurmesfinances.com
- le Trophée meilleur PER 2021 décerné par Challenges et Retraite.com
- le PER Trophées décerné par Le Revenu
- le TOP d'Argent 2021 du PER dans la catégorie "Grand Prix du jury" décerné par Toutsurmesfinances.com

A noter : la référence à un classement ou à un prix ne préjuge pas des classements ou des prix futurs de ces contrats ou de la société de gestion

A propos de YOMONI

YOMONI est la première société de gestion (*) à proposer à tous les particuliers une offre sur mesure en gestion pilotée, aux frais de gestion abordables et 100 % en ligne. Un outil de recommandation simple et innovant permet à chaque client de trouver le profil d'investissement adapté à son projet, sa capacité d'épargne et à sa tolérance au risque. À chaque profil d'investissement correspond un mandat de gestion et une enveloppe fiscale : assurance-vie, compte-titres, PEA ou PER. Au 31 août 2021, YOMONI totalise 34 000 mandats signés et 511 millions d'euros d'encours sous gestion.

www.yomoni.fr

(*) La société a été agréée Société de Gestion de Portefeuille par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) le 18 août 2015 sous le n° GP-15000014 et est immatriculée en tant que courtier en assurance à l'ORIAS (n° 15003517)

¹Source : Briefing téléphonique de Bruno Le Maire à la Presse le 30/09/2021

²Source : [Source Etude Yomoni réalisée en octobre 2020](#)

Contacts presse

Steele & Holt

Daphné Claude - daphne@steeleandholt.com - 06 66 58 81 92

Clément Mali - clement@steeleandholt.com - 06 30 75 44 07

Margaux Vieillard-Baron - margaux@steeleandholt.com - 06 74 04 51 61